

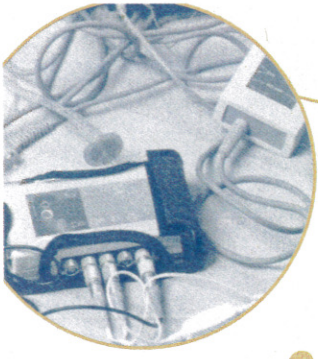


# Appareillage

## *Préambule*

L'objectif principal du contrôle de la qualité de l'équipement, utilisé par l'inhalothérapeute, est de s'assurer que celui-ci fonctionne de façon adéquate et optimale et, en conséquence, d'assurer la sécurité des usagers. Le contrôle de la qualité contient trois aspects distincts :

- ~ l'entretien curatif, c'est-à-dire la réparation d'un équipement en cas de panne;
- ~ l'entretien préventif, c'est-à-dire la vérification technique et systématique de l'équipement, planifiée de façon précise (programme d'entretien préventif);
- ~ le contrôle de la qualité proprement dit, c'est-à-dire l'évaluation des performances d'un appareil, planifiée de façon précise.



## Programme d'entretien préventif

Le programme d'entretien préventif de tout appareil est en quelque sorte un ensemble de mesures prises pour prévenir un danger, un risque, un mauvais fonctionnement et pour l'empêcher de survenir. Il peut être fait par contrat de service avec les compagnies respectives ou bien par le Service de génie biomédical de l'établissement. L'inhalothérapeute a la responsabilité de s'assurer que tout le matériel et l'appareillage utilisés dans la prestation des soins cardiorespiratoires soient fonctionnels et, par le fait même, de voir à ce que l'entretien préventif soit effectué.

Tout appareil utilisé par l'inhalothérapeute doit posséder son propre programme d'entretien préventif, selon les recommandations du fabricant. Ce programme doit prévoir :

- ~ les particularités de l'appareil;
- ~ la description de l'entretien préventif;
- ~ la fréquence de l'entretien préventif.

Un registre attestant l'entretien, les vérifications et les étalonnages doit être disponible en tout temps. Ce registre peut être complété par le Service de génie biomédical ou par la compagnie assurant le contrat de services.

## Programme de contrôle de qualité de l'équipement

Mis à part le programme d'entretien préventif, le Service d'inhalothérapie doit prévoir les vérifications ponctuelles des appareils utilisés dans la prestation des soins cardiorespiratoires, et ce, avant l'installation et pendant l'utilisation de ces appareils. L'inhalothérapeute œuvrant dans n'importe quel secteur, tant en milieu privé qu'en milieu public, seul ou en groupe, doit s'assurer de l'utilisation sécuritaire de l'appareillage.

Tout appareil utilisé doit faire l'objet d'un programme de contrôle de qualité. On définit le « contrôle de qualité » comme étant l'opération qui permet de vérifier la précision d'un paramètre ou d'un appareil à l'aide d'une solution ou d'un appareil externe.

Ex. :

- Vérification de la concentration d'oxygène du gaz inspiré à l'aide d'un analyseur d'oxygène.
- Étalonnage de l'analyseur d'O<sub>2</sub> à 21 % et à 100 % de FiO<sub>2</sub>.
- Contrôle du volume/minute d'un appareil à l'aide d'un spiromètre branché au circuit de celui-ci.

L'inhalothérapeute doit vérifier que tout appareil et pièce servant à la prestation des soins et des services cardiorespiratoires est convenable, sécuritaire, propre et fonctionnel avant son installation à l'utilisateur. Tout appareil doit donc posséder son propre programme de contrôle de qualité selon les recommandations du fabricant. Ce programme doit prévoir :

- ~ les particularités de l'appareil;
- ~ la méthodologie à suivre (procédure) et la fréquence des contrôles de qualité;
- ~ les vérifications des appareils avant leur utilisation ainsi que la fréquence de ces vérifications;
- ~ les vérifications durant l'utilisation ainsi que leur fréquence;
- ~ l'ajustement des alarmes, s'il y a lieu, ainsi que la fréquence des vérifications de celles-ci;
- ~ les mesures à prendre si les résultats sont en dehors des limites admissibles par le fabricant.

Un registre attestant les vérifications, les étalonnages et les contrôles de qualité effectués doit être disponible en tout temps. Ce registre, confirmant le respect du programme, doit être disponible et certifié par la signature de l'inhalothérapeute.

## *Particularités relatives à certains secteurs d'activité*

### **En soins et services respiratoires à domicile**

**L'inhalothérapeute doit :**

- ~ s'assurer que l'utilisateur et sa famille respectent et comprennent toutes les recommandations concernant l'entretien de chaque appareil installé à domicile (attesté par une entente et par des vérifications régulières au moment des visites de suivi);
- ~ tenir compte des services provenant d'autres établissements (CLSC, CHCD, compagnies privées);
- ~ assister et guider l'utilisateur auprès des fournisseurs à l'occasion de toute acquisition ou location d'équipement ou au moment de l'obtention de matériel récurrent (masques, canules...);
- ~ s'assurer que les normes du fabricant soient respectées et comprises.

Appareillage